

Ces deux vingt quatrieme & cinquieme sept cent un apres les  
 Mancailles & les Bannies de l'ancien fait sans opposition et  
 contrôllés a Brest le sieur Timothee macarty fils de Darby macarty  
 & de Catherine veis d'une part, et Catherine de helene chaise fille  
 de Darby chaise et de Catherine veis d'autre part tous deux  
<sup>naitifs d'irlande et naturalisés françois</sup>  
~~frans de nation et demeurans tous deux a recourance depuis~~  
 plusieurs années, ont contracté le sacrement de mariage par  
 paroles de presens devant moy sous signature commise pour  
 ces effets par Monsieur Lebecours, de quillignon a recourance  
 En presence dudit archeveque chaise pere de la dite helene  
 qui a déclaré ne scauoir signer, du sieur Le Cablier  
 ou Yegor marchand de recourance, du sieur Thomas  
 Sloman, et de richard de sein trois de nation et  
 demeurans tous aiedit recourance qui ont signé  
<sup>naitifs d'irlande et naturalisés françois</sup>  
 Timothee Macarty Richard Doblin Tho. Sloman  
 Jean de la Roche  
 Duvoy